

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 29.02.2016
À 19 heures 30 à la maison des services publics de la
Fresnaye-sur-Chédouet
72 600 Villeneuve-en-Perseigne**

Date de convocation 24.02.2016

Membres en exercice : 54

Présents : 29

Pouvoirs : 8

Votants : 37

L'an Deux Mille seize, le 29 février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 24.02.2016, se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	EXCUSE/REPRESENTE	ABSENT
1	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
2	Monsieur	PICHON Jean-Pierre		Pouvoir à D.ANFRAY	
3	Monsieur	LELANEK David			X
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Madame	OLIN Aurore		Excusée	
6	Madame	AMBLARD Caroline			X
7	Monsieur	TROTTEY André	X		
8	Monsieur	FRADET Claude	X		
9	Monsieur	VIOLET Alain	X		
10	Monsieur	BANKOLE Alain		Pouvoir à A.VIOLET	
11	Madame	PRODHOMME Martine	X		
12	Madame	ANFRAY Liliane	X		
13	Monsieur	ADAM Cyril		Pouvoir à A.TROTTEY	
14	Madame	PATEL Pascale	X		
15	Madame	CERTAIN Lise		Pouvoir à C.FRADET	
16	Madame	TALVARD Floriane	X		
17	Madame	PRINCE Nathalie			X
18	Monsieur	ESNAULT Kévin			X
19	Monsieur	TRILLES Jonathan	X		
20	Madame	BISSON Nadine	X		
21	Monsieur	PINTIAUX Gérard			X
22	Madame	LINQUETTE Martine	X		
23	Monsieur	BEUNECHE Alain	X		
24	Monsieur	PARQUET Jean-Francis		Pouvoir à I.VALLET	
25	Monsieur	MORIN Emmanuel	X		

26	Madame	VALLET Isabelle	X		
27	Monsieur	RAGO Michel		Excusé	
28	Monsieur	RICHARD Pascal		Pouvoir à M.LINQUETTE	
29	Monsieur	LAVOINE Thierry		Excusé	
30	Monsieur	LAMBOURG Jean-Claude	X		
31	Madame	RIALLAND Audrey	X		
32	Monsieur	JANVIER Gérard			X
33	Monsieur	FAVIER Antoine	X		
34	Monsieur	DE GALBERT Bruno			X
35	Madame	MAYBON Martine		Excusée	
36	Monsieur	MONTHULÉ Xavier	X		
37	Monsieur	PERRIN Michel		Excusé	
38	Madame	ROSE Christiane	X		
39	Monsieur	TRUCHET Jean-Marc		Excusé	
x	Monsieur	DAVOUST Emmanuel	X		
41	Monsieur	LEGRAND Bernard	X		
42	Madame	PATRAS Chantal		Excusée	
43	Madame	PERRIN Geneviève	X		
44	Monsieur	FIRMESSE Jean-Marie	X		
45	Madame	CANTE Dominique	X		
46	Monsieur	GOMMARD Marthial	X		
47	Monsieur	JEGO Jean-Yves	X		
48	Monsieur	PELÉ Dany		Excusé	
49	Monsieur	LOISON Francis		Pouvoir à C.CAMUS	
50	Madame	CHARPENTIER Maryline		Pouvoir à D.CANTE	
51	Monsieur	GAUTIER Régis	X		
52	Monsieur	CAMUS Christian	X		
53	Madame	NOUZILLE Laëtitia		Excusée	
54	Monsieur	MOUSSAY Alain		Excusé	

Secrétaire de séance: Jonathan TRILLES

Le nombre de présents est de 29, avec 8 pouvoirs soit 37 votants

Documents fournis :

- PV antérieur
- CA 2015 Budget Principal
- CA 2015 Budget annexe Assainissement
- CA 2015 Budget annexe SPANC
- CA 2015 Budget annexe ZA Parc Paumier
- CA 2015 Budget annexe Ordures ménagères
- CA 2015 Budget annexe Commerces
- CA 2015 Budget annexe Musée du vélo
- Dérogation scolaire
- Tableau comparaison maintenance des extincteurs blocs-alarme
- Règlements intérieurs : TAP, Restaurant scolaire, Transports scolaire, Périscolaire

- Demande autorisation coupe/abatage arbres
- Tableaux notation technique et financière marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Buisson à St Rigomer-des-Bois

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Gratification financière
- Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget principal
- Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget annexe « assainissement »
- Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget annexe « SPANC »
- Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget annexe « ZA du parc paumier »
- Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget annexe « ordures ménagères »
- Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget annexe « lotissement les Pommiers »
- Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget annexe « Commerces »
- Présentation et vote du compte administratif 2015 du budget annexe « Musée du Vélo »
- Dérogations scolaires
- Maintenance des extincteurs-blocs-alarme
- Approbation des règlements intérieurs des services : TAP, Restauration, Transport, périscolaire
- Demande de remboursement d'une facture EDF
- Reconduction contrat emploi-avenir au Musée du Vélo
- Autorisation coupe et/ou abattage d'arbres
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Buisson à Saint Rigomer-des-Bois

2016-17 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 01.02.2016 en approuvant la rédaction du Procès-verbal.

2016-18 GRATIFICATION FINANCIERE

Mademoiselle ANFRAY Marie Adeline a effectué un stage de 3 semaines au sein du restaurant scolaire.

Ayant accompli un travail utile et donc, contribué à l'amélioration du service public, le versement d'une gratification financière en compensation peut être envisagé.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'octroyer à ANFRAY Marie Adeline une rémunération égale à 150 € en vue de la récompenser du travail fourni, sachant qu'aucune cotisation n'est à verser.
- De régler cette dépense à l'article 6218 du budget

2016-19 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12

M. le Maire, ordonnateur présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal de la commune à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du conseil municipal du 23.03.2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015, et les délibérations en date du 22.06, 2.11, 14.12.2015 approuvant les décisions modificatives et le virement de crédit du 04.01.2016 relatives à cet exercice.

Hors la présence de M. Trottet qui s'est retiré à l'extérieur de la salle, Il y a lieu de procéder au vote (art L.2121-14). Le conseil municipal, sous la présidence de M. LAMBOURG Jean-Claude, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 36 voix Pour :

- D'adopter le compte administratif 2015 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 457 967.73 €	808 258.70
RECETTES	1 765 150.84 €	585 285.91
Report résultat 2014	+ 746 229.35€	- 129 188.15 €
Résultat de clôture	+ 1 053 412.46	-352 160.94

- De déclarer les opérations closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait l'emploi.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces comptables référentes.

2016-20 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12

M. le Maire, ordonnateur présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget **annexe du service assainissement** de la commune à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du conseil municipal du 23.03.2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015, et les délibérations en date du 07.10, 2.11 et 14.12.2015 approuvant les décisions modificatives.

Hors la présence de M. Trottet qui s'est retiré à l'extérieur de la salle, Il y a lieu de procéder au vote (art L.2121-14). Le conseil municipal, sous la présidence de M. LAMBOURG Jean-Claude, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 36 voix Pour :

- D'adopter le compte administratif 2015 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	96 804.92 €	290 991.43
RECETTES	100 837.92 €	329 539.77
Report résultat 2014	+ 60 794.45 €	- 13 965.84 €
Résultat de clôture	+ 64 827.45	+ 24 582.50
RAR (recette-dépense)		
Besoin de financement		

- De déclarer les opérations closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait l'emploi.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces comptables référentes.

2016-21 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « SPANC »

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12

M. le Maire, ordonnateur présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget **annexe du service SPANC** de la commune à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du conseil municipal du 23.03.2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Hors la présence de M. Trottet qui s'est retiré à l'extérieur de la salle, Il y a lieu de procéder au vote (art L.2121-14). Le conseil municipal, sous la présidence de M. LAMBOURG Jean-Claude, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 36 voix Pour :

- D'adopter le compte administratif 2015 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	7093.93	
RECETTES	958	
Report résultat 2014	+ 10 368.90	
Résultat de clôture	+ 4 232.97	
RAR (recette-dépense)		
Besoin de financement		-

- De déclarer les opérations closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait l'emploi.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces comptables référentes.

2016-22 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « ZA DU PARC PAUMIER »

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12

M. le Maire, ordonnateur présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget **annexe de la zone d'activités** de la commune à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du conseil municipal du 23.03.2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Hors la présence de M. Trottet qui s'est retiré à l'extérieur de la salle, Il y a lieu de procéder au vote (art L.2121-14). Le conseil municipal, sous la présidence de M. LAMBOURG Jean-Claude, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 36 voix Pour :

- D'adopter le compte administratif 2015 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0	33 199.89
RECETTES	33 199.93	0
Report résultat 2014	-33 199.93	+33 199.89
Résultat de clôture	0	0
RAR (recette-dépense)		
Besoin de financement		

- De déclarer les opérations closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait l'emploi.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces comptables référentes.

2016-23 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12

M. le Maire, ordonnateur présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget **annexe des ordures ménagères** de la commune à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du conseil municipal du 23.03.2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015, et la délibération en date du 22.06.2015 approuvant la décision modificative.

Hors la présence de M. Trottet qui s'est retiré à l'extérieur de la salle, Il y a lieu de procéder au vote (art L.2121-14). Le conseil municipal, sous la présidence de M. LAMBOURG Jean-Claude, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 36 voix Pour :

- D'adopter le compte administratif 2015 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	183 052.80	0
RECETTES	164 050.47	2 115.81
Report résultat 2014	+ 26 507.73	- 1 244.54
Résultat de clôture	+ 7 505.40	+ 871.27
RAR (recette-dépense)		

- De déclarer les opérations closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait l'emploi.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces comptables référentes.

2016-24 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES POMMIERS »

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12

M. le Maire, ordonnateur présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget **annexe lotissement les pommiers** de la commune à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du conseil municipal du 23.03.2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Hors la présence de M. Trottet qui s'est retiré à l'extérieur de la salle, Il y a lieu de procéder au vote (art L.2121-14). Le conseil municipal, sous la présidence de M. LAMBOURG Jean-Claude, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 36 voix Pour :

- D'adopter le compte administratif 2015 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation

et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	98 191.42	98 231.42
RECETTES	98 231.42	98 231.42
Report résultat 2014	0	0
Résultat de clôture	+ 40	0

- De déclarer les opérations closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait l'emploi.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces comptables référentes.

2016-25 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « COMMERCE »

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12

M. le Maire, ordonnateur présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget **annexe commerces** de la commune à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du conseil municipal du 23.03.2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015, et les délibérations en date du 10.10 et 14.12.2015 approuvant les décisions modificatives.

Hors la présence de M. Trottet qui s'est retiré à l'extérieur de la salle, Il y a lieu de procéder au vote (art L.2121-14). Le conseil municipal, sous la présidence de M. LAMBOURG Jean-Claude, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 36 voix Pour :

- D'adopter le compte administratif 2015 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	4 842.55	598 450.04
RECETTES	5 775	831 983.66
Report	0	- 214 286.59

résultat 2014		
Résultat de clôture	+ 932.45	+ 19 247.03
RAR (recette-dépense)		-

- De déclarer les opérations closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait l'emploi.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces comptables référentes.

2016-26 PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE « MUSEE DU VELO »

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12

M. le Maire, ordonnateur présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget **annexe Musée du Vélo** de la commune à l'assemblée délibérante.

Vu la délibération du conseil municipal du 23.03.2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Hors la présence de M. Trottet qui s'est retiré à l'extérieur de la salle, Il y a lieu de procéder au vote (art L.2121-14). Le conseil municipal, sous la présidence de M. LAMBOURG Jean-Claude, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 36 voix Pour :

- D'adopter le compte administratif 2015 tel que présenté et de constater les identités de valeur de la comptabilité générale relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- D'arrêter le résultat définitif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	41 961.20	0
RECETTES	41 961.20	466.91
Report résultat 2014	0	-1 277.20
Résultat de clôture	0	-810.29
RAR (recette-dépense)		-

- De déclarer les opérations closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait l'emploi.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces comptables référentes.

2015-27 DEROGATIONS SCOLAIRES

M. le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription de l'enfant Gaignon Arnaud dont les parents sont domiciliés à Lignières-la-Carelle- VILLENEUVE-en-PERSEIGNE pour une scolarisation à l'école publique du Chevain

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que la carte scolaire doit s'appliquer et qu'on ne rentre pas dans le cadre d'une dérogation obligatoire, sachant qu'il y a à la Fresnaye-sur-Chédouet, un service de transport et de restauration scolaire, REFUSE la demande de dérogation pour l'inscription à l'école publique du Chevain.

2015-28 MAINTENANCE DES EXTINCTEURS-BLOCS-ALARME

Vu le code des marchés publics, et son article 28

Considérant qu'à l'issue de la consultation lancée auprès des entreprises suivantes, relative à la maintenance du matériel de sécurité : SICLI-SIFRRAP-NPI

La proposition présentée par la société SIFRRAP apparaît la plus intéressante. Le montant du marché à conclure s'élève à 1 155.60 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer le marché « vérification et maintenance du matériel de sécurité (extincteurs-alarme-blocs-désenfumage) » avec l'entreprise SIFRRAP – 115 bis rue des 40 mines ZAC de Ther 60 000 ALLONNE d'un montant de 1 155.60 € TTC
- Les crédits nécessaires de la dépense engagée au titre de ce marché sont inscrits au budget à l'article 6156

2015-29 APPROBATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES : TAP, RESTAURATION, TRANSPORT, PERISCOLAIRE

Afin d'améliorer l'encadrement des enfants et l'organisation interne des temps d'accueil des mineurs, il est présenté les règlements intérieurs inhérents à chaque service périscolaire : Les activités du TAP, le restaurant scolaire, le transport scolaire, la garderie et la récréation méridienne.

Ces différents règlements ont été validés par les directrices des deux écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les 4 règlements tels que présentés qui entrent en vigueur au 15.03.2016

2015-30 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE EDF

L'immeuble situé au 3 bis place de l'église est loué par M. Patras depuis le 15.09.2015, et il est